



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°33

Réunion restreinte du lundi 25 mars 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL

1/8^{èmes} de Finale :

21328460 FUTSAL PAULISTA 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 du 23/03/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courriel de VILLEJUIF CITY FUTSAL, de la Feuille de Match Informatique, du rapport de l'arbitre officiel, du compte rendu de la permanence téléphonique,

Considérant que le match n'a pas pu avoir lieu en raison de l'absence de l'équipe de VILLEJUIF CITY FUTSAL 1,

Considérant que le club de VILLEJUIF CITY indique que l'équipe n'a pas pu se rendre au gymnase en raison de la manifestation des gilets jaunes,

Considérant qu'il appartenait au club de VILLEJUIF CITY de prendre toutes ses dispositions pour se rendre sur le lieu du match et d'anticiper les temps de parcours ; étant précisé que le mouvement des gilets jaunes perdure depuis 19 semaines,

Considérant de plus, que ce samedi 23/03/2019, aucun autre club n'a rapporté un problème de transport lié aux mouvements des gilets jaunes,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de VILLEJUIF CITY FUTSAL 1.

FUTSAL PAULISTA 1 qualifié pour le prochain tour.

Tirage au sort des 1/4 et 1/2 Finales :

Clubs présents :

AULNAY FUTSAL
PARIS XIV FUTSAL

1/4 de Finale :

Matches à jouer la semaine du 08 au 14 avril 2019.

Désignation de 2 arbitres à la charge des 2 clubs.

En cas d'indisponibilité du gymnase du club recevant la rencontre est inversée sur les installations du club visiteur (à l'horaire et au jour sur lequel le club dispose d'un créneau).

Tirage au sort :

Match 1 : 21388758 LES ARTISTES 1 / AULNAY FUTSAL 1

Match 2 : 21388759 SENGOL 77 1 / DJIBSON GARGES 2

Match 3 : 21388760 SPORTIFS DE GARGES 1 / PARIS XIV FUTSAL 1

Match 4 : 21388762 AUBERVILLIERS OMJ 1 / FUTSAL PAULISTA 1

1/2 Finales :

Matches à jouer la semaine du 22 au 28 avril 2019.

Désignation de 2 arbitres à la charge des 2 clubs.

En cas d'indisponibilité du gymnase du club recevant la rencontre est inversée sur les installations du club visiteur (à l'horaire et au jour sur lequel le club dispose d'un créneau).

Vainqueur match n°1 / Vainqueur match n°2

Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°4

CHAMPIONNAT

Régional 2**Poule A****20528736 RUNGIS FUTSAL 1 / AULNAY FUTSAL 1 du 11/05/2019**

Rappel :

Suite à l'indisponibilité de son gymnase le 11/05/2019, le club de RUNGIS FUTSAL 1 doit communiquer un gymnase de repli dans la semaine du 06 au 11 mai 2019. Etant précisé que pour les rencontres en semaine, le coup d'envoi du match ne pourra pas être avant 20h00.

Retour souhaité pour la réunion du 15/04/2019 au plus tard.

Régional 3**Poule A****20528913 ETOILE CLUB FUTSAL MELUN 1 / NEW TEAM FUTSAL 91 2 du 30/03/2019**

Courriel de l'ETOILE CLUB FUTSAL MELUN 1.

Ce match se déroulera au gymnase Pierre Lespiat à MELUN.

Accord de la Commission.

Feuille de Match Informatique – non utilisée

Semaine du 11/03/2019 au 17/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20528998	NOGENT US 94 1	MYA FUTSAL 1	16/03/2019
Rapport Arbitre Officiel		oui		
Rapports des équipes		Oui (Nogent US 94)		
Motif non Utilisation FMI		Absence de la personne devant amener la tablette (accident)		
Décision Section		<p>La Commission prend note des explications fournies par le club de NOGENT US 94 et passe à l'ordre du jour.</p> <p>La feuille de match papier n'étant pas parvenue à la LPIFF, il est demandé au club de NOGENT US 94 de bien vouloir la faire parvenir dans les meilleurs délais (1^{er} rappel sous peine d'application de l'art. 44.2 du RSG de la LPIFF).</p>		

Futsal Féminines – phase 2

Poule A**21359752 AB ST DENIS 1 / PIERREFITTE FC 1 du 27/03/2019**

Demande de report d'AB ST DENIS au 24/04/2019 (motif : joueuses au match de l'équipe Seniors Fém. du PSG en Ligue des Champions Féminines).

Compte tenu du motif, la Commission accorde un report uniquement dans la même semaine ou date butoir au mercredi 03/04/2019 sous réserve de l'accord de PIERREFITTE FC 1 qui doit parvenir au plus tard le mercredi 27/03/ - 12h00).

Elle invite le club d'AB ST DENIS à faire une demande en ce sens via Footclubs dans les meilleurs délais.

Poule B**21359936 CROSNE FUTSAL 1 / PERSANAISE CFJ 1 du 01/06/2019 reporté au 08/06/2019**

Reprise de dossier.

Suite à la réception des courriels de CROSNE FUTSAL et de la Mairie, cette rencontre est fixée au dimanche 05/05/2019 à 14h30 au gymnase de la Palestre à CROSNE.

21359887 AGIR ENSEMBLE 1 / TORCY FUTSAL 1 du 29/03/2019

Rappel, la Commission reste toujours dans l'attente de la réception l'attestation d'indisponibilité de son gymnase à la date du 29/03/2019.

21359876 AGIR ENSEMBLE 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/04/2019

Rappel, la Commission reste toujours dans l'attente de la réception l'attestation d'indisponibilité de son gymnase à la date du 12/04/2019.

Situation du club d'AGIR ENSEMBLE (551160)

La Commission,

Considérant que lors de ses réunions du 03/12/2018 et du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018 (2^{ème} quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) et le 14/02/2019 (relevé comptable arrêté au 31/12/2019),

Considérant que le club d'AGIR ENSEMBLE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que depuis le début de la phase 2 du Critérium Futsal Féminin, l'équipe d'AGIR ENSEMBLE a disputé une rencontre de championnat le 18/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application des décisions du Comité de Direction des 03/12/2018 et 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe d'AGIR ENSEMBLE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Futsal Féminines – Feuilles de match en retard

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule B - 21359879 FUTSAL PAULISTA 1 / PERSANNAISE CFJ 1 du 15/03/2019

Poule B - 21359880 TORCY EU FUTSAL 1 / AVON FC 1 du 17/03/2019

Futsal U18 – phase 2

Poule A

21358825 CROSNE FUTSAL 1 / JEUNES D'AULNAY 1 du 25/05/2019 avancé au 21/04/2019

Reprise de dossier.

Accord des 2 clubs via Footclubs, ce match est reporté au 04/05/2019.

Accord de la Commission.

Poule B

21358790 PARIS ACASA 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 31/03/2019

Demande de DRANCY FUTSAL 1 pour reporter le match (motif loto du club).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

21358770 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / SPORTIF DE GARGES 1 du 12/05/2019

Rappel :

La Commission reste toujours dans l'attente d'un retour du club de SANNOIS FUTSAL CLUB pour les disponibilités de son gymnase.

21358776 SPORTIFS DE GARGES 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 23/03/2019

La Commission,

Pris connaissance de la demande via Footclubs de DRANCY FUTSAL 1 le 22/03/2019 pour reporter le match en raison d'un problème de transport et du rapport de la permanence téléphonique de la LPIFF.

Demande au club de SPORTIFS DE GARGES 1 la feuille de match de la rencontre et un rapport à l'arbitre.

21358729 LA COURNEUVE AS 1 / SC MARCOUVILLE 2 du 23/03/2019

Accord des 2 clubs via Footclubs pour reporter le match au lundi 01/04/2019.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande (l'équipe de LA COURNEUVE ayant une rencontre le dimanche 31/03/2019).

Elle informe les 2 clubs que cette demande de modification est intervenue hors délai (le vendredi 22/03/2019 – 20h08) ; par conséquent le frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge des 2 clubs.

La Commission demande aux 2 clubs de proposer une date commune pour sa prochaine réunion.

Dès réception, elle statuera.

Poule C

21358730 KB FUTSAL 1 / PERSANNAISE CFJ 1 du 23/03/2019

La Commission prend connaissance du rapport de l'Arbitre Officiel et demande au club de KB FUTSAL 1 de bien vouloir utiliser les feuilles de match officielles envoyées; étant précisé que le club a la possibilité d'imprimer les feuilles via Footclubs (menu *compétitions* puis *Editions extractions* puis cocher *rencontres*).

Futsal U18 – Feuilles de match en retard

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule B - 21358766 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / PARIS ACASA 1 du 17/03/2019

Poule C – 21358719 PARIS XIV FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 17/03/2019